

Rue du Collège 3
1357 Lignerolle

+41 24 441 94 09
info@lignerolle.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/25

DEMANDE DE CREDIT POUR LA CREATION D'UNE GARDERIE DE 22 PLACES POUR ENFANTS EN AGE PRESCOLAIRE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT COMMUNAL RUE DU COLLEGE 3 A LIGNEROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

PREAMBULE

La fermeture des classes d'école de Lignerolle en juin 2024 a libéré une surface de 200 m² de locaux, soit une grande partie du rez-de-chaussée du Bâtiment communal sis à la Rue du Collège 3 à Lignerolle, ce qui a conduit la Municipalité à entamer une réflexion concernant l'affectation de ces locaux.

Plusieurs possibilités ont été investiguées comme la transformation de ceux-ci en appartements, commerces divers, local de restauration, lieu de rencontre ou garderie pour enfants en âge préscolaire, etc.

REFLEXIONS

Sachant qu'une nouvelle affectation induirait des coûts pour une transformation des locaux, la Municipalité a conduit ses réflexions en considérant les principaux critères suivants :

- Une activité pérenne.
- Une anticipation et limitation d'un va-et-vient de locataires
- Une limitation du temps de travail municipal pour le maintien et la gestion de l'activité
- Une reprise et une maîtrise facilitée de l'activité des municipaux d'une législature à l'autre
- Une garantie de l'amortissement du coût des travaux de transformations
- Une assurance de la régularité d'un paiement des loyers
- Une plus-value pour les citoyens

LE CHOIX

Une garderie pour enfants en âge préscolaire de 22 places est le seul projet qui coche tous les critères ci-dessus, dans la mesure où sa réalisation est possible et le besoin de cette prestation préétablie. C'est pourquoi ce projet a été retenu, travaillé et développé jusqu'à sa présentation dans ce préavis.

TRAVAUX DE PREPARATION

Afin d'élaborer ce projet, nous avons consulté :

- Mme Durussel de l'OAJE (Office cantonal de l'accueil de jour des enfants)
- Mme Guylène Gasser, ancienne directrice pédagogique de notre UAPE
- Mme Sophie Bally, éducatrice de la petite enfance / commissaire professionnelle ASE
- Le PEP (Partenaire Enfance et Pédagogie)
- Le réseau AJOVAL (Accueil de jour des enfants Orbe-la Vallée)

Les plans architecturaux ont été élaborés par Mme Amélie Hautier du bureau d'architectes Erbat, validés par l'AJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) et présentés à l'AJOVAL, afin d'évaluer sa faisabilité.

Plusieurs séances ont eu lieu avec ces différents intervenants pour penser ce projet dans son ensemble et aboutir à sa finalité.

Toutes ces discussions ont démontré la pertinence de ce projet et abouti à la conclusion que celui-ci est réalisable, que ce soit sur le plan géographique, besoin en places, facilité d'accès, qualité des espaces extérieurs ou sur les aspects qualitatifs et normes à respecter.

De plus, le mandat donné à l'AJOVAL pour son exploitation offre une rentrée de loyers garantie, tout en y incluant l'amortissement du coût des travaux, ainsi qu'une facilité de gestion pour la Municipalité, par-delà les législatures.

De plus, le service à la population est avéré, vu la demande croissante des familles et l'accueil des enfants répond à la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants - loi fédérale).

COUTS DES TRAVAUX DE TRANSFORMATIONS

Selon le devis estimatif du Bureau Erbat architectes, le coût total des travaux s'élève à CHF 650'000.00.

SUBVENTIONS ET LOYER

Afin d'encourager la création de places de crèche, l'Etat de Vaud via la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) octroie une "aide à la pierre" d'un montant TTC de CHF 4'300.- par place, ce qui représente une aide possible d'un montant de CHF 94'600.00. Ce dernier sera à déduire du montant global définitif des travaux, dont le résultat final servira de base pour le calcul du loyer. A savoir que cette subvention n'est octroyée que si la garderie est exploitée via un réseau, en l'occurrence AJOVAL.

Le loyer de la garderie sera garanti par une convention signée avec AJOVAL et renouvelable tacitement tous les cinq ans, ce qui garantit un financement pérenne par un locataire stable et connu.

AJOVAL sera responsable de l'acquisition du mobilier, via « l'aide au démarrage » accordé par la FAJE (loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial – 1^{er} février 2003).

PLANNING

La Municipalité, sauf imprévus, peut garantir une ouverture de la garderie durant le premier semestre 2027, selon le planning ci-dessous :

- Approbation du projet par AJOVAL - séance tripartite le 21.11.2024
- Préavis présenté au Conseil communal le 07.04.2025
- Procédure de demande d'autorisation

- Mise à l'enquête
- Permis de construire
- Appels d'offres
- Adjudications
- Plan d'exécution et travaux
- Fin des travaux décembre 2026 et remise des clés
- Mise en service durant le premier semestre 2027 – temps de mise en place AJOVAL

CONCLUSION

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lignerolle

- vu le préavis municipal N° 01/25,
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour transformer le rez-de-chaussée du bâtiment du collège en une garderie ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 650'000.- pour financer ce projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par le biais d'un emprunt dans un établissement de la place ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet emprunt sur 30 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

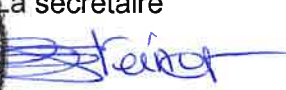
Le syndic



Olivier Petermann



La secrétaire



Nicole Steiner

Validé en séance de Municipalité le 24 février 2025